

PORTO-NOVO, le 2 DECEMBRE 1961.-

II) ECRET N° 61- 388 /PR.S.G.G.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant cons-
titution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Alexandre ADANDE, Ministre des Finances et du
Budget est chargé de l'intérim du Vice-Président de la Républi-
que pendant l'absence de Mr. SOUROU-MIGAN-APITHY.

ARTICLE 2.-Le présent Décret sera enregistré et publié au Jour-
nal Officiel de la République du Dahomey ./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

H. MAGA